



TER BREIZHGO

Communiqué de presse

Du 1^{er} mai au 28 septembre 2025

Des places vélos garanties dans les TER BreizhGo aux beaux jours Le service de réservation ouvert dès ce début du mois d'avril

Afin de faciliter les voyages loisirs et réguler l'afflux des vélos à bord des TER durant l'été, la Région Bretagne et SNCF Voyageurs garantissent aux voyageurs occasionnels du TER BreizhGo une place pour leur vélo, du 1^{er} mai au 28 septembre. Un service de réservation est une nouvelle fois proposé aux usagers qui désirent embarquer avec leur bicyclette. Mais pour être en conformité, il leur faut détenir conjointement, pour tout voyage, un billet voyageur et un billet vélo (classique ou électrique, et/ou remorque pliée). Les réservations sont ouvertes à partir du 1^{er} avril sur le site TER BreizhGo.

Pour répondre à la demande croissante de voyageurs avec vélos, la **Région Bretagne reconduit cette année le service construit avec SNCF Voyageurs, en lien étroit avec le collectif Bretagne Bicyclette.**

Réservation obligatoire dans tous les trains

Pour permettre aux cyclistes de voyager sereinement, le **service TER BreizhGo + vélo revient le 1^{er} mai. Il s'achèvera le 28 septembre** et sera ainsi aligné sur l'offre proposée en Pays de la Loire. La réservation d'un billet vélo est obligatoire pour les voyageurs occasionnels. Le **tarif unique d'1€ le billet par vélo/remorque pliée et par train reste inchangé.**

Les abonnés TER continuent d'embarquer leur vélo gratuitement, dans la limite des places disponibles et sur le parcours de leur abonnement.

Le nombre de places vélo/remorque pliée est limité par train et l'emport est soumis à certaines règles. Les remorques non pliées, les vélos aux dimensions particulières, tels que les cargos ou les tandems, ne sont pas acceptés.

Il est conseillé de réserver son emplacement vélo avant son titre de voyage, le plus tôt possible. Les réservations s'effectuent sur le [site SNCF TER Bretagne](https://www.ter-breizhgo.com).

Ce dispositif a prouvé son intérêt et son efficacité puisque près de 55 000 réservations ont été enregistrées à l'été 2024, soit trois fois plus qu'en 2021, année de son lancement.

Parallèlement, le nombre de situations conflictuelles constatées en gare et à bord des trains a fortement diminué.

Ce service est financé intégralement par la Région Bretagne à hauteur de 142 000 €.

Investissements massifs pour le vélo dans les gares et les TER

Alors qu'elle vient d'adopter la seconde étape d'un plan vélo qui prévoit la mise en place en septembre 2026, d'un service de location de vélos électriques en gares, les vélos BreizhGo, la Région accompagne l'essor des mobilités douces, notamment celle du vélo, en investissant massivement : **60 gares bretonnes** sont désormais équipées d'abris vélos sécurisés et **près de 400 places vélos pérennes ont été aménagées** à bord des trains depuis 2018.

Du 5 juillet et 31 août, les capacités d'emport de vélos dans les rames seront à nouveau augmentées grâce à l'installation d'espaces dédiés à bord. **Une quarantaine de trains** sera ainsi aménagée chaque semaine pour pouvoir accueillir, en plus des emplacements vélos pérennes déjà présents, **16 places vélos supplémentaires.** Du personnel sera présent pour aider les voyageurs-cyclistes à la montée et à la descente du train et permettre à chacun de voyager dans les meilleures conditions. Les **axes ferroviaires concernés** sont **Rennes <> Saint-Malo**, **Rennes <> Brest** et **Rennes <> Quimper.**

Contact

RÉGION BRETAGNE | Sylvain Le Duigou | 06 42 32 13 57 | presse@bretagne.bzh
SNCF VOYAGEURS-BRETAGNE | Magalie Nauleau | 06 18 47 06 41 | magalie.nauleau@sncf.fr